

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Né(e) le :

Club :

Pour les licenciés n° de licence :

PIECES JUSTIFICATIVES

Pour les licenciés :

- Bulletin d'inscription rempli,
- Le n° de la licence.
- Chèque de 1,00€ à l'ordre du TCJ.

Pour les non licenciés :

- Bulletin d'inscription rempli,
- Certificat médical d'aptitude au triathlon en compétition,
- Chèque de 3,00€ à l'ordre du TCJ.

**Bulletin à retourner avec les pièces
demandées à l'adresse suivante**

Fabien CAILLÉ,
10 allée marguerite Duras
37300 Joué-lès-Tours

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné.....
autorise mon enfant.....

à participer au triathlon de Joué-Lès-Tours.

Je certifie posséder un certificat médical datant de moins
de 3 mois.

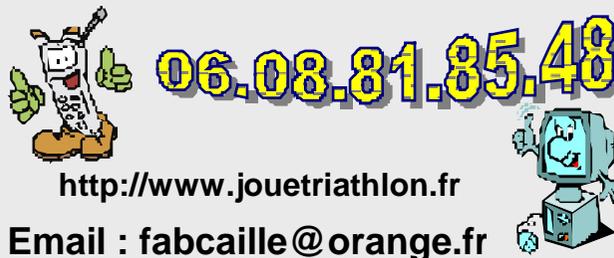
Je déclare avoir pris connaissance du règlement.

Fait à.....

Le

Signature :

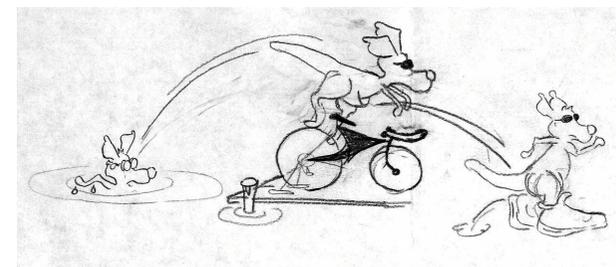
Les partenaires



**Le Triathlon Club de Joué-Lès-Tours,
La ville de Joué-Lès-Tours
vous présentent le**

9^{ème} TRIATHLON AVENIR

2^{ème} épreuve du Challenge Estivale du Centre
**Piscine Jean Bouin
de Joué-Lès-Tours**



Samedi 16 mai 2009

Inscription : - 1,00€ pour les licenciés fftri
- 3,00€ pour les non licenciés

**Ouvert aux catégories mini-poussins à cadets
(6 à 17 ans) né entre 2003 et 92**

Renseignements : 06-08-81-85-48
<http://www.jouetriathlon.fr>

OUVERT A TOUS

Droits d'inscriptions :

- 3 € (Assurance) pour les non licenciés

- 1 € pour les licenciés FFTRI

Lots à tous les participants

CASQUE OBLIGATOIRE

Programme

- **12h00** : inscription et retrait des dossards

- **13h15** : briefing de l'épreuve

- **13h30** : course mini-poussins (2002-2003)

25m natation / 1,0km vélo / 400m course à pied

- **13h45** : course poussins (2000-2001)

50m natation / 1,3km vélo / 400m course à pied

- **14h00** : course pupilles (1998-1999)

100m natation / 2,6km vélo / 600m course à pied

- **14h30** : course benjamins (1996-1997)

150m natation / 3,9km vélo / 800m course à pied

- **15h15** : course minimes (1994-1995)

200m natation / 5,2km vélo / 1,2km course à pied

- **16h00** : course cadets (1992-1993)

250m natation / 6,5km vélo / 1,8km course à pied

- **17h00** : remise des récompenses

*Les enfants de l'école de triathlon
de Joué-Lès-Tours te souhaitent
une bonne course et seront heureux
de te retrouver sur d'autres
épreuves.*

Conseils Techniques

Tu veux participer à un triathlon, et bien nous allons te donner 10 conseils qui t'aideront à garder un très bon souvenir de ta course.

- 1) Attache visiblement ton dossard pour que tu puisses être classé.
- 2) Vérifie bien l'état de ton matériel et repère les parcours.
- 3) Sois très attentif aux recommandations d'avant course (briefing) données par l'organisateur.
- 4) Echauffe toi bien avant le départ.
- 5) Garde toujours ton casque bien attaché pendant toute la course cycliste et tes déplacements au départ et à l'arrivée dans le parc à vélo.
- 6) Le sport est un jeu et doit rester un plaisir, aussi respecte les autres participants et ne les gêne pas volontairement.
- 7) Fais attention aux passages signalés dangereux sur les parcours.
- 8) Repère bien ton emplacement dans le parc à vélo et ne laisse pas traîner tes affaires dans le passage.
- 9) Penses à te ravitailler pendant et surtout après la course, et couvre-toi bien dès que tu auras franchi la ligne d'arrivée.
- 10) Surtout, si tu n'as pas bien compris quelque chose, demande à un organisateur ou à un arbitre, ils sont sympas.

Règlement de l'épreuve

Cette épreuve est organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon et comporte donc des arbitres officiels.

Le port du casque homologué est obligatoire.

Le parcours cyclisme sera fermé à la circulation.

Chaque concurrent disposera de son propre matériel et de ce fait aucune aide extérieure n'est autorisée.

Le parc à vélo est réservé exclusivement aux concurrents et à l'organisation. On y circule uniquement à pied.

Des ravitaillements seront assurés en cours d'épreuve, et à la fin de l'épreuve pour tous les participants.

L'épreuve est couverte par une assurance contractée par l'entremise de la FFTRI. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, bris ou vol de matériels, de même, en cas d'accident provoqué par un mauvais état de santé du concurrent ou du non respect du code de la route.